

**CONVOCATION DU
08/04/2021**

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

PVCMI50421

L'an deux mille Vingt et Un, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUE se sont réunis salle Bessie Coleman sur convocation et sous la présidence de M. THUEUX Jacky, maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique,

DUFRENOY Christophe - Adjoint

MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, SCHULER Angéline, BEAUVISAGE Emmanuel, RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, PROVILLE Nathalie, LECOUTRE Gilles, LEDOUX Katia, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : CAROUGE Gisèle par DUFRENOY Christophe, LENNE Martine par HAREUX Dany, RENARD Richard par LAPLEAU José.

Absent excusé : -

Absent : - MANIER Yves

Secrétaire de séance : SCHULER Angéline



1. PV séance du 11 mars 2021

2. Personnel communal

2-1 Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

2-2 Convention avec le Centre de Gestion pour assurer les fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité

3. Finances

3-1 Budget camping

3-1.1. Budget primitif 2021

3-1.2. Dotation aux provisions pour risques et charges financières

3.2. Budget Assainissement

3.2.1. Rapport annuel 2020

3.2.2. Budget primitif 2021

3.2.3. Dotation aux provisions pour risques et charges financières

3.3. Budget Eau

3.3.1. Rapport annuel 2020

3.3.2. Budget primitif 2021

3.3.3. Dotation aux provisions pour risques et charges financières

3.4. Budget Commune

3.4.1. Fiscalité directe locale – vote des taux

3.4.2. Note de présentation du budget primitif commune 2021

3.4.3. Budget primitif 2021

3.4.4. Dotation aux provisions pour risques et charges financières

3.4.5. Vote des subventions aux associations.

3.5. Convention financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour la participation au remboursement de la quote-part des communes pour l'implantation des mobiliers d'interprétation du Grand Site

4. Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

Pour rappel : Selon l'article 5 du règlement intérieur adopté en séance le 28 mai 2020

« Les membres du conseil municipal peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Le texte des questions est adressé 48 heures avant une réunion du conseil ».

1 – PV SEANCE DU 11 MARS 2021

Observations de M. GRAVELINE :

- L'implantation des poteaux EDF a bien lieu chemin du Gard.
- Les 70 000 € annoncés par Monsieur Le Maire et son adjoint sont à la charge d'EDF.

Observation de M. LAPLEAU au sujet des carrières côté secteur de la Garenne: les noms des élus lors la consultation pour avis n'ont pas été notés.

Le PV est adopté à **22 POUR**.

2 – PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs – DL010421

Monsieur le Maire propose, afin de compenser les futurs départs en retraite et suite à la réussite d'un agent à un concours, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial (35/35^{ème}) et d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème}),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **22 POUR** de créer les postes à temps complet précédemment indiqués.

2-1 Convention avec le Centre de Gestion pour assurer les fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité – DL020421

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'Inspection en matière d'hygiène et de Sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'Inspection. Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré à **22 POUR** autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 – FINANCES

3-1 Budget Camping

3-1.1 Approbation Budget Primitif Camping Municipal 2021 – DL030421

Sous la présidence de M. Jacky THUEUX, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif **CAMPING MUNICIPAL** de la Commune – exercice 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Equilibre en Dépenses/Recettes 121 233 €

Investissement

Equilibre en Dépenses/Recettes 74 958 €

Le Conseil Municipal **approuve le budget primitif CAMPING MUNICIPAL de la Commune exercice 2021 par 22 POUR**

3-1.2 Budget Camping – Dotation aux provisions pour risques et charges financières – DL040421

Monsieur le Maire propose d'inscrire une **provision de 114 846 € au compte 6815** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 voix POUR.

3.2 Budget Assainissement

3.2.1 Rapport annuel 2020

- 1 469 abonnés raccordés ou raccordables au réseau sur 2 250 abonnés facturés.
- 125 882 m³ facturés = 242 066,92 € TTC.
- En 2020, l'excédent de fonctionnement du SPIC Assainissement Collectif s'élève à 1 210 483,94€.

Les tarifs 2020 peuvent être maintenus comme suit pour 2021 :

- | | | |
|---|--|---------|
| ▪ | 1 ^{ère} tranche de 0 à 20 m ³ | 2.20 € |
| ▪ | 2 ^{ème} tranche de 21 à 100 m ³ | 2.15 € |
| ▪ | 3 ^{ème} tranche > à 100 m ³ | 2.10 € |
| ▪ | Abonnement fixe annuel assainissement | 70.00 € |
| ▪ | Redevance « modernisation des réseaux de collecte » 2021 = 0.21€/m ³ (notifiée par l'Agence de l'Eau) | |
| ▪ | TVA 10 % applicable à toutes les opérations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau | |

Question de Mme BOULONGNE sur la perception de la prime épuratoire. Monsieur le Maire confirme l'avoir reçu.

Adopté par 22 POUR

3.2.2 Approbation Budget Primitif Assainissement 2021 – DL050421

Sous la présidence de M. Jacky THUEUX, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES de la Commune – exercice 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Equilibre en Dépenses/Recettes 1 554 741 €

Investissement

Equilibre en Dépenses/Recettes 975 000 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES de la Commune exercice 2021 par 22 POUR

3.2.3 Dotation aux provisions pour risques et charges financières BP 2021 – DL060421

Monsieur le Maire propose d'inscrire une **provision de 500 000 € au compte 6865** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 voix POUR accepte cette proposition.

3.3 Budget Eau

3.3.1 Rapport 2020 Eau

- 2 250 abonnés facturés, soit 1 651 abonnés non prélevés et 599 abonnés prélevés.
- 193 664 m3 facturés en 2020 = 195 501,34 €
- En 2020, l'excédent de fonctionnement du SPIC AEP s'élève à 198 844,19 €

La section d'investissement étant excédentaire de 525 708,82 € il est proposé de réaffecter l'excédent de fonctionnement de 198 844,14 € en section d'exploitation du budget primitif 2021.

En 2020, le volume acheté au SIAEP de Machy, facturé par Véolia est de 241 928 et la revente aux abonnés est de 193 664 m3. Un bon réseau, en moyenne, en zone rurale, doit fonctionner à 80 % de rentabilité. En 2020, la revente a atteint un taux de 80 %. Du matériel de détection de fuites a été acquis en 2020, il permettra de gagner en réactivité et améliorera le rendement du réseau.

Pour 2021, la pose de 3 compteurs de sectorisation est prévue. Un renforcement du débit sur le hameau de Canteraine avec un nouveau maillage est à l'étude. Des travaux de mise aux normes route d'Arry et rue des Alouettes seront effectués conjointement à l'opération d'effacement de réseaux.

Question de M. LAPLEAU : les projets 2021 sont-ils chiffrés ? M. Le Maire indique que les devis sont en cours.

Les tarifs 2020 peuvent être maintenus comme suit pour 2021 :

- | | |
|--|---------|
| ▪ 1 ^{ère} tranche de 0 à 20 m3 | 1.21 € |
| ▪ 2 ^{ème} tranche de 21 à 100 m3 | 1.16 € |
| ▪ 3 ^{ème} tranche > à 100 m3 | 1.11 € |
| ▪ Abonnement fixe annuel eau | 30.00 € |
| ▪ Redevance « pollution » 2021 = 0.35€/m3 (notifiée par l'Agence de l'Eau) | |
| ▪ Redevance « Préservation Ressource Eau » 2021 = 0,10 €/m3 | |
| ▪ TVA 5,5 % applicable à toutes opérations liées à la fourniture d'eau potable par les réseaux publics de distribution | |

Adopté par 22 POUR

3.3.2 Approbation Budget Primitif Eau 2021 – DL070421

Sous la présidence de M. Jacky THUEUX, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif SPIC EAU de la Commune – exercice 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Equilibre en Dépenses/Recettes 500 594 €

Investissement

Equilibre en Dépenses/Recettes 539 086 €

Le Conseil Municipal **approuve le budget primitif SPIC EAU de la Commune exercice 2021 par 22 POUR**

3.3.3 Dotation aux provisions pour risques et charges financières BP 2021 – DL080421

Monsieur le Maire propose d'inscrire une **provision de 32 500 € au compte 6865** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 voix POUR accepte cette proposition.

3.4 Budget Commune

3.4.1 Fiscalité directe locale – Vote des 2 taxes pour 2021 – DL090421

La commune ne percevra plus la taxe d'habitation à partir de 2021, hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB du département qui est de 25,54 % sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient correcteur sera ensuite appliqué permettant à la collectivité de percevoir à minima le même montant qu'en 2020.

Le groupe d'opposition propose une baisse comprise entre 50 000 € et 100 000 €.

La baisse n'étant pas retenue, après délibération, le Conseil Municipal, par vote à mains levées **17 POUR et 5 CONTRE** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José) et décide le maintien des taux suivants :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) :	56.14 % (soit 30,60 % ancien taux communal + 25,54 % taux départemental 2020)
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) :	48.47 %

Montant total prévisionnel 2021 attendu au titre de la fiscalité directe locale : 1 375 012 €

3.4.2 Note de présentation BP 2021

Cette note répond à une obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville (www.villederue.fr).

Adoptée par le Conseil Municipal en même temps que le Budget Primitif de la Commune 2021 par 17 POUR et 5 CONTRE (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José).

3.4.3 Approbation du Budget Primitif 2021 – DL100421

Mme BOULONGNE demande si les 225 000€ de la soulte du marais de Herre sont bien placés sur la section d'investissement pour l'acquisition d'un terrain. La réponse est positive.

Sous la présidence de M. Jacky THUEUX, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif GENERAL de la Commune – exercice 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Equilibre en Dépenses/Recettes	3 955 891 €
--------------------------------	-------------

Investissement

Equilibre en Dépenses/Recettes	1 831 128 €
--------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal **approuve le budget primitif GENERAL de la Commune exercice 2021 par 17 POUR et 5 CONTRE** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José).

3.4.4 Dotation aux provisions pour risques et charges financières BP 2021 – DL110421

Compte tenu de l'état de la dette du budget général, de l'état des emprunts garantis à divers organismes publics, de la baisse des dotations de l'Etat, le Maire, par prudence, propose d'inscrire une **provision de 100 000 € au compte 6865** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José) **accepte cette proposition.**

3.4.5 Vote des subventions aux associations – DL120421

Monsieur le Maire propose le vote des subventions pour un montant global de 80 000 € inscrit à l'article 6574 du BP 2021. Le tableau ci-après concerne les associations où ne le siègent pas d'élus.

Associations	Montant demandé	Montant attribué
ACPG-CATM	300€	300€
APE Gabriel Deray	800€	500€
Chorale Baie de Sol	300€	300€
Judo club	3 000€	3 000€
Pic Art Bande	900 €	300€ + 200€ aide Covid-19
Tennis club RUE – LE CROTOY	5 000€	5 000€
Les Mains Goch	1 100€	400€
RUE Sport Equestre	2 000€	1 600€
Harmonie Municipale	15 000€	15 000€
Association de Valloires	6 029€	3 200€
Association PPRN	900€	500€
Total	34 929€	30 300€

Intervention de M. DARAS qui propose d'augmenter la subvention à l'association de Valloires (Valloires domicile) de 1€ par habitant à 1,50€ par habitant. Cette proposition n'est pas retenue.

M. LAPLEAU demande si la subvention de la Communauté de Communes a été versé au Judo pour le renouvellement des tapis. Pour le moment ce club n'a pas perçu cette subvention.

Après débat pour l'association Pic Art Bande, il est proposé d'attribuer 300€ comme à toute association venant d'être créée plus une aide exceptionnelle de 200€ liée au contexte de la Covid-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à mains levées **17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José) et vote la dépense.

Subvention US Rue Basket-Ball 2021 – DL130421

Conformément à l'article L 2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, demande à M. Christophe DUFRENOY, membre du club, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à mains levées **21 voix POUR** et accorde une subvention 2 000 € à l'US RUE Basket-Ball. La dépense est inscrite au BP 2021 – Article 6574

Subvention FC Rue – Le Crotoy Football 2021 – DL140421

Conformément à l'article L 2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, demande à M. Christophe DUFRENOY, membre du club, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à mains levées **21 voix POUR** et accorde une subvention de 4 000 € au FC RUE – LE CROTOY Football. La dépense est inscrite au BP 2021 – Article 6574.

Subvention Union Pongiste 2021 – DL150421

Conformément à l'article L 2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, demande à M. Emmanuel BEAUVISAGE, membre du club, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à mains levées **21 voix POUR** et accorde une subvention 3 000 € à l'Union Pongiste. La dépense est inscrite au BP 2021 – Article 6574

3.5 Convention financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour la participation au remboursement de la quote-part des communes pour l'implantation des mobiliers d'interprétation du Grand Site – DL160421

Monsieur le Maire propose l'implantation sur la commune d'un élément signalétique d'interprétation avec participation communale à hauteur 30 % du montant hors taxe, soit un reste à charge pour la commune de 1038 € HT / 1 245 € TTC. Cette signalétique d'interprétation correspond aux mobiliers Grand Site dont 7 exemplaires sont déjà en place sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **22 voix POUR** décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière, telle qu'annexée, pour l'implantation d'un élément mobilier d'interprétation du Grand Site.

5. Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

M. GRAVELINE interroge Monsieur le Maire et l'assemblée sur la pose de barrière pour fermer les chemins communaux. Monsieur le Maire répond que la commission environnement doit statuer et que la question est à l'étude. Rien n'est décidé pour le moment.

M. LECOUTRE intervient pour demander de tenir compte des situations tolérées jusqu'à maintenant.

Intervention de M. LAPLEAU pour féliciter la réalisation de travaux allées du marquis et les services techniques pour le changement d'éclairage public dans les hameaux.

Observation de Mme BOULONGNE qui déplore les problèmes de circulation sur les trottoirs du centre-ville du fait du stationnement intempestif des véhicules. La police municipale sera attentive à cette problématique. Une poubelle municipale fixe gêne également la circulation rue porte de Becray.

SEANCE LEVEE A 20 H 30